



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/CST/4
21 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Septième session
Nairobi, 18-20 octobre 2005
Point 12 b) de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE LA SCIENCE
ET DE LA TECHNOLOGIE**

Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie

Note du secrétariat

1. Comme suite à la décision 20/COP.6 adoptée par la Conférence des Parties à sa sixième session, le secrétariat a fait en sorte que le Bureau du Comité de la science et de la technologie puisse se réunir entre les sessions pour examiner les décisions prises par la Conférence des Parties et d'autres questions connexes touchant aux travaux du Comité, concernant notamment la planification et l'organisation de sa prochaine session.
2. Le Bureau du Comité s'est réuni sous la présidence de M. Riccardo Valentini (Italie) à Beijing (Chine), le 15 octobre 2004. Conformément à son ordre du jour, il a examiné les questions ci-après:
 - Examen du rapport intérimaire du Groupe d'experts;
 - Fonctionnement du Comité de la science et de la technologie.
3. Le Président du Comité a proposé au Bureau d'examiner une série de propositions pour améliorer le fonctionnement du Comité; ces propositions figurent en annexe au présent rapport.
4. Le secrétariat transmet ci-joint le rapport de la réunion. Le Comité voudra peut-être en prendre note et recommander à la Conférence des Parties la suite à donner aux propositions qui y sont avancées, en vue d'améliorer le fonctionnement du Comité.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1	3
I. OUVERTURE DE LA RÉUNION	2	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX.....	3	3
III. EXAMEN DU RAPPORT INTÉRIMAIRE DU GROUPE D'EXPERTS	4 – 11	3
IV. ACTIVITÉS DEPUIS LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES: DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE ET TRAVAUX DU GROUPE D'EXPERTS.....	12 – 32	5
V. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE	33 – 39	12
VI. ORDRE DU JOUR ET DATES DES SESSIONS SUIVANTES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES ET DU COMITÉ	40	13
VII. QUESTIONS DIVERSES.....	41 – 48	13
<u>Annexe</u>		
FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE: AMÉLIORATIONS POSSIBLES		16

RAPPORT DU BUREAU DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Introduction

1. Aux termes du paragraphe 4 de la décision 20/COP.6 que la Conférence des Parties a adoptée à sa sixième session, le secrétariat a été prié de faire en sorte que le Bureau du Comité de la science et de la technologie puisse se réunir entre les sessions pour examiner les décisions prises par la Conférence des Parties et d'autres questions connexes touchant aux travaux du Comité, concernant notamment la planification et l'organisation de sa prochaine session.

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

2. Le Bureau s'est réuni sous la présidence de M. Riccardo Valentini (Italie) qui a souhaité la bienvenue à ses membres et les a remerciés de leur participation. Il a demandé à MM. Willem Van Cotthem et Antoine Cornet d'assister à la réunion en qualité d'observateurs, en raison de leurs compétences éminentes et reconnues et en ce qui concerne les aspects scientifiques et techniques de la désertification et de la dégradation des sols.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

3. Le Président a demandé que le Bureau examine en premier lieu le projet de rapport du Groupe d'experts. Il a également demandé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire au titre du point relatif à la décision 20/COP.6 le programme de travail du Comité et en particulier la demande d'études de cas illustrant les meilleures pratiques et les nouvelles recherches concernant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols dans une perspective intégrée. Il a noté que le Bureau examinerait par ailleurs la possibilité de remplacer les membres du Groupe d'experts qui étaient absents. L'ordre du jour provisoire a ensuite été adopté tel que modifié.

III. EXAMEN DU RAPPORT INTÉrimAIRE DU GROUPE D'EXPERTS

4. Le Bureau du Comité a entamé ses travaux par l'examen du projet de rapport de la troisième réunion du Groupe d'experts. Il a pris note du rôle et du fonctionnement des organes subsidiaires relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique ainsi que de la façon dont le Comité pourrait tirer parti de leur expérience pour compléter son programme de travail. Il a en particulier noté l'importance des éléments scientifiques et techniques fournis par le Groupe d'experts à l'appui des décisions que le Comité pourrait adopter à la prochaine session de la Conférence des Parties.

5. Le Président a dit que le Groupe d'experts avait élaboré un programme global pour que le Comité l'examine à la sixième session de la Conférence des Parties. Cette dernière avait demandé aux experts de définir des priorités. À sa troisième réunion, le Groupe d'experts avait formulé certaines propositions d'action concernant ces thèmes. Des progrès avaient été enregistrés pour certains éléments du programme de travail mais le Bureau a estimé que le travail n'était pas encore achevé. Il s'agissait de traduire les éléments de programme prioritaires en propositions concrètes à financer.

6. Il a été proposé que le Bureau approuve le projet de rapport de la troisième réunion du Groupe d'experts ainsi que son programme de travail. Il a été jugé nécessaire de remanier les propositions finales, en particulier pour obtenir les fonds nécessaires auprès de donateurs.
7. Le Bureau a pris note de l'importance des travaux du Groupe d'experts et de la nécessité de reconduire le programme à l'avenir. Les 10 éléments proposés étaient tous en rapport très étroit avec la Convention et il n'était pas nécessaire d'en ajouter de nouveaux. Une plus grande clarté était toutefois nécessaire et il fallait déterminer les produits concrets qui résulteraient de ces propositions.
8. Le Bureau s'est préoccupé de ce que la plupart des activités avaient été imaginées par les experts au lieu de répondre à une demande, ce qui ne serait pas sans incidence sur leur mise en œuvre. Certains membres du Bureau ont craint que les centres de liaison nationaux ne puissent utiliser le produit ou les résultats des propositions.
9. Le Bureau s'est interrogé sur les conséquences des activités inscrites au programme de travail telles que les systèmes d'alerte rapide qui font appel à des techniques coûteuses. On a noté que les connaissances traditionnelles, partant de la base et assez peu coûteuses, devraient être encouragées mais on a aussi fait valoir que des systèmes technologiques bon marché pourraient être mis à la disposition des plus démunis, à condition de se placer dans une perspective de durabilité.
10. En ce qui concerne l'activité du Groupe d'experts relative aux repères et aux indicateurs, le secrétariat a rappelé les rapports précédents des groupes spéciaux des repères et indicateurs, des systèmes d'alerte rapide et des connaissances traditionnelles, figurant dans les documents ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1 et COP(2)/CST/3, qui avaient été examinés par la Conférence des Parties. La proposition relative aux repères et aux indicateurs devrait tenir compte de ces travaux et viser à un consensus sur un cadre d'évaluation intégré permettant d'appuyer les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux.
11. Le Bureau a insisté sur la nécessité de classer les activités par ordre de priorité, certains donateurs pouvant s'intéresser davantage à tel ou tel sujet. C'est au Groupe d'experts lui-même qu'il appartenait de définir ces priorités, étant donné que les donateurs potentiels avaient bien précisé qu'ils voulaient se voir recommander des activités à court terme. Certains résultats concrets devraient être attendus d'ici à juin 2005.

Recommandations

- Après un long échange de vues, le Bureau a approuvé les activités du Groupe d'experts mais recommandé de continuer les travaux relatifs à l'intégration et au remaniement des propositions;
- Le remaniement des propositions devrait être achevé pour le 20 novembre 2004, date à laquelle les propositions définitives pourraient être communiquées aux donateurs en consultation avec le secrétariat;

- Le Président du Comité, le Président du Groupe d'experts et le secrétariat de la Convention ont été chargés d'évaluer les possibilités de financement, en accord avec les priorités indiquées par les donateurs;
- Les réalisations concrètes et les résultats attendus devraient être revus d'ici au mois de juin 2005;
- Le Bureau a également préconisé l'utilisation des résultats obtenus par le Groupe d'experts pour améliorer les profils de pays dans la mesure où ils répondent aux besoins des Parties et intéressent les utilisateurs;
- Le dossier des projets définitifs devrait être transmis aux centres de liaison.

IV. ACTIVITÉS DEPUIS LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES: DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE ET TRAVAUX DU GROUPE D'EXPERTS

12. Le Bureau a examiné les décisions de la Conférence à sa sixième session relatives aux travaux du Comité, les décisions pertinentes proposées par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la décision 12/COP.6. Le secrétariat a rappelé cette dernière intitulée «Examen des activités visant à promouvoir et à renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents». Au paragraphe 5 de cette décision, la Conférence a prié les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique, du Forum des Nations Unies sur les forêts ainsi que du Processus de Téhéran de renforcer la capacité des pays à faible couvert forestier de lutter contre la désertification, la dégradation des sols et le déboisement et d'accorder l'attention voulue aux besoins et aux impératifs spéciaux de ces pays.

A. Fichier d'experts indépendants

13. Dans sa décision 13/COP.6, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de revoir le formulaire utilisé pour les curriculum vitae des experts et a par ailleurs invité le Groupe d'experts à recourir sans réserve au fichier pour exécuter son programme de travail. Le secrétariat a rendu compte des activités entreprises pour actualiser le fichier d'experts indépendants comme demandé dans la décision. Le formulaire utilisé pour les curriculum vitae prévoyait désormais des informations sur les organisations non gouvernementales (ONG). Le système de base de données et les procédures d'interrogation en mode conversationnel du site Web avaient été améliorés. Le Bureau a examiné plus avant les méthodes possibles et les procédures de mise à jour des curriculum vitae ainsi que les problèmes que cela soulevait. Il a débattu de l'utilisation du fichier et encouragé le Groupe d'experts à y recourir pour affiner ses propositions.

Recommandations

- Il conviendrait d'inscrire au programme de travail du Groupe d'experts, dans la mesure du possible, un mode d'emploi du fichier;

- Il faudrait recourir pleinement à l'expérience des experts inscrits au fichier pour élaborer la stratégie de communication du Groupe d'experts et rassembler des études de cas et des pratiques exemplaires.

B. Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants

14. Dans sa décision 14/COP.6, la Conférence des Parties a pris note des travaux effectués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre du recensement et de l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants. Le secrétariat a indiqué que la phase 2 du projet consisterait en un recensement pilote approfondi dans la sous-région de l'Afrique australe et s'accompagnerait de la gestion et de l'enrichissement de la base de données créée au cours de la première phase. Les organismes membres du consortium dirigé par le PNUE avaient soumis une proposition révisée pour entreprendre la deuxième phase. Au cours de celle-ci, ils seraient en mesure de collaborer en éliminant tout gaspillage avec toute une série de pays d'Afrique australe. Le secrétariat a fait remarquer que l'élaboration dans une seule langue des instruments du recensement approfondi, leur expérimentation et leur perfectionnement permettraient au consortium d'éviter au maximum d'éventuels problèmes de communication ou de traduction au cours de la deuxième phase et de se consacrer entièrement à la mise au point des meilleurs outils possibles dont l'utilisation serait généralisée au cours de la troisième phase. Une fois mis au point et expérimentés dans une langue, il serait alors en effet beaucoup plus rapide et efficace de les traduire dans les autres langues. Le secrétariat a également dit où en était la proposition désormais soumise au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour financement. Le Président a relevé qu'aux termes de la décision, le PNUE était prié de soumettre un rapport intérimaire au nom du consortium. Le secrétariat a fait observer que la deuxième phase n'avait pas encore débuté mais qu'il continuerait à consulter le PNUE pour connaître l'état d'avancement du projet.

Recommandation

- Le secrétariat devrait demander au PNUE un rapport intérimaire pour juin 2005.

C. Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie

15. Dans sa décision 15/COP.6, la Conférence des Parties a pris note du programme de travail du Groupe d'experts. Le secrétariat a rendu compte de la situation des différents membres du Groupe d'experts. Un certain nombre de ceux qui n'avaient pas participé aux réunions précédentes et d'autres qui y avaient participé mais n'étaient pas présents à Beijing, n'avaient pas expliqué les raisons de leur absence. Le Bureau a débattu d'une éventuelle procédure de remplacement et rappelé le mandat du Groupe d'experts annexé à la décision 15/COP.6 ainsi que le mode de sélection des suppléants. Une liste de suppléants avait été établie conformément à la décision et le secrétariat a signalé qu'après le retrait d'un membre, un suppléant avait été choisi après consultation avec les représentants régionaux.

16. Le secrétariat a par ailleurs rappelé qu'aux termes de la décision 18/COP.5 intitulée «Programme de travail pour le Groupe d'experts», le Bureau du Comité, en consultation avec les groupes régionaux et le secrétariat, était prié de prendre les dispositions nécessaires en vue

de la sélection des experts, en tenant compte du programme de travail du Groupe d'experts arrêté par le Bureau du Comité et des procédures exposées au paragraphe 11 de l'annexe à la décision 17/COP.5.

17. Le Bureau a envisagé de contacter les membres absents pour savoir s'ils souhaitaient toujours participer au Groupe d'experts alors que ses travaux entraient dans une phase avancée, que les tâches avaient été assignées et que des descriptifs de projet avaient été communiqués. Le secrétariat a observé qu'aucune décision de la Conférence des Parties concernant le Groupe d'experts ne prévoyait de procédure de remplacement de ses membres en cas d'absence.

18. En l'absence de règle établie concernant le remplacement, le Bureau a examiné plusieurs éventualités dans le cadre de la procédure traditionnelle. Les travaux du Groupe d'experts entrant désormais dans une phase décisive, il a constaté qu'il n'était pas possible d'associer de nouveaux membres au programme de travail. Il a donc pris note de diverses possibilités, dont celle de laisser le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son président, faire lui-même des propositions au Comité. De plus, le Président du Groupe d'experts pourrait continuer à demander aux membres qui ne participaient pas à ses travaux la raison de leur absence et le Bureau pourrait se prononcer sur la base de leur réponse.

Recommandations

- Vu le peu de temps dont disposait le Groupe d'experts pour mener à bien son programme de travail, le Bureau a décidé qu'il n'y avait pas lieu de remplacer à ce stade les membres qui ne participaient pas à ses travaux;
- Le Président du Groupe d'experts demanderait par écrit aux membres de cet organe qui ne participaient pas à ses travaux s'ils étaient disposés à y siéger en les priant de donner leur réponse avant le 15 décembre 2004.

D. Connaissances traditionnelles

19. Par la décision 16/COP.6, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de rassembler les documents qui lui avaient été soumis (études de cas et enseignements tirés) concernant la manière dont les connaissances traditionnelles peuvent contribuer à atteindre les objectifs de la Convention, lesdits documents devant lui avoir été soumis au plus tard six mois avant la session suivante de la Conférence des Parties. En octobre 2004, aucune Partie n'avait soumis de communication faisant état d'études de cas ou d'enseignements tirés.

20. Le secrétariat a fait part des dispositions prises pour publier les rapports des deux groupes spéciaux d'experts des connaissances traditionnelles en un ouvrage qui ferait pendant à la publication sur les systèmes d'alerte précoce. Contenant en annexe les documents présentés durant la réunion, il aurait la même présentation. La mise en forme rédactionnelle de l'ouvrage avait déjà débuté. Le Président a encouragé le secrétariat à conserver la même présentation et la même maquette pour les futures publications.

21. Le Bureau a examiné de manière approfondie les rapports entre la Convention et les connaissances traditionnelles et a relevé la controverse que celles-ci, ainsi que les plantes médicinales, suscitaient s'agissant de la Convention sur la diversité biologique. La situation était

radicalement différente dans le cas de la Convention sur la lutte contre la désertification, car celle-ci s'intéressait avant tout à la protection des sols et de l'eau et non pas directement aux questions des droits de propriété.

Recommandations

- Le Bureau a encouragé le secrétariat à poursuivre ses travaux relatifs à la publication sur les connaissances traditionnelles, et à articuler dans la mesure du possible cette tâche avec le glossaire proposé par le Groupe d'experts;
- Le Bureau a recommandé de maintenir cette question à l'ordre du jour de la session suivante du Comité et a prié le secrétariat de relancer les Parties pour qu'elles soumettent des études de cas et des initiatives, pour en rendre compte à la session suivante.

E. Repères et indicateurs

22. Par la décision 17/COP.6, la Conférence des Parties a encouragé la poursuite des travaux visant à mettre au point et à tester des repères et des indicateurs.

Recommandations

- Le Bureau a encouragé le secrétariat à élaborer des directives sur l'utilisation de repères et d'indicateurs et à s'efforcer de les soumettre à la prochaine session de la Conférence des Parties;
- Le Bureau a recommandé que le Groupe d'experts complète les travaux sur les repères et les indicateurs en s'inspirant des travaux précédents et en s'efforçant de parvenir à une convergence de vues sur un cadre intégré d'évaluation destiné à appuyer les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux;
- Sur la base des travaux du Groupe d'experts en juin 2005, il sera décidé si une méthode commune concernant les repères et les indicateurs à utiliser par les pays pourrait être présentée pour approbation à la Conférence des Parties à sa septième session.

F. Systèmes d'alerte rapide

23. Par la décision 18/COP.6, la Conférence des Parties a invité les Parties à mener à bien des études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce en se servant des recommandations du groupe spécial, et à faire rapport sur l'état d'avancement de leurs travaux au Comité. Le Bureau a examiné la décision de manière approfondie et pris note de l'importance et de la pertinence des travaux du Groupe d'experts. En particulier, les travaux intéressant l'Asie orientale constituaient un exemple majeur de mise en œuvre de la décision. Le Bureau a envisagé la présentation, à la réunion suivante du Comité, d'une communication qui serait suivie d'un débat sur les études pilotes dans chaque région.

Recommandations

- Le Bureau a recommandé que des études de cas sur les systèmes d'alerte rapide, éventuellement une par région, soient présentées à la réunion suivante du Comité;
- Le Bureau a prié le secrétariat et le Président du Groupe d'experts de prendre les dispositions voulues pour recueillir les études de cas auprès du Groupe d'experts;
- Le Bureau a recommandé qu'avant la réunion suivante de la Conférence des Parties, le secrétariat prépare la publication des études de cas dont le contenu devrait être examiné en juin 2005.

G. Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) et Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (MEA)

24. Par la décision 19/COP.6, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de suivre de près les activités menées dans le cadre des projets LADA et MEA. Le secrétariat a fait le point des deux projets. Les membres du Bureau ont également débattu de la façon d'utiliser au mieux leurs résultats aux fins de la Convention.

Recommandations

- Le Bureau a recommandé de faire le point des deux projets à la session suivante du Comité;
- Le Bureau a recommandé que le Comité examine à sa session suivante les perspectives d'utilisation des deux projets afin d'atteindre les objectifs de la Convention.

H. Examen des rapports nationaux des pays parties africains touchés

25. Le secrétariat a noté que dans la décision 15/COP.6 (par. 4) le Groupe d'experts était prié «d'axer ses efforts sur les questions mises en lumière par l'examen des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et d'autres rapports pertinents, et d'informer le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, par l'intermédiaire du Comité de la science et de la technologie, de l'efficacité et de l'adéquation de ces programmes aux fins de l'application de la Convention». Une aide avait été apportée au groupe de la facilitation pour l'Asie aux fins de l'élaboration de profils de pays, comprenant des indicateurs biophysiques et socioéconomiques, dans le cadre du guide de l'élaboration des rapports nationaux africains.

Recommandations

- Le Bureau a recommandé de modifier les profils de pays pour qu'ils correspondent aux programmes d'action sous-régionaux;
- Le Bureau a également recommandé que, conformément à la décision 15/COP.6 (par. 4), le Groupe d'experts participe bien à l'examen des rapports nationaux des pays africains parties et que l'activité relative aux repères et aux indicateurs utilise

dans la mesure du possible les résultats des travaux du Comité de la science et de la technologie.

I. Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes
(atelier de Viterbe)

26. Dans le cadre de l'élément du plan de travail du Groupe d'experts relatif à l'élaboration d'une feuille de route pour développer la synergie (décision 15/COP.6, par. 5), ainsi que de la décision 12/COP.6, le secrétariat a fourni des renseignements complémentaires aux membres du Bureau.

27. Il a rappelé les travaux portant sur la synergie avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Le Bureau en a pris note ainsi que du rapport établi après l'atelier tenu à Viterbe sur le thème «Forêts et écosystèmes forestiers: promotion de synergies aux fins de la mise en œuvre des trois conventions de Rio», organisé par les secrétariats de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique, en coopération avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Bureau a estimé que les synergies constituaient un thème important et stratégique pour la Convention, en particulier aux niveaux scientifique et institutionnel, afin d'éviter les chevauchements d'activité.

28. Le Bureau a discuté de l'opportunité et de la possibilité de prier le Groupe d'experts, dans le cadre de son activité 2 «Développer la synergie avec d'autres conventions, organisations et organismes intergouvernementaux pour éviter le chevauchement des efforts et établir des mécanismes d'interaction», d'examiner de plus près dans un document de travail les recommandations de l'atelier de Viterbe visant à renforcer la synergie au niveau local.

29. Le Bureau a reconnu l'importance des résultats de l'atelier de Viterbe et leur intérêt pour les pays à faible couvert forestier dans le cadre de la décision 12 /COP.6 (par. 5). À cet égard, il a pris note des travaux proposés par le Groupe d'experts dans le contexte de la synergie et demandé qu'ils soient poursuivis et débouchent sur l'élaboration d'indicateurs concrets d'évaluation des projets à visée synergique, se référant par ailleurs au document du Groupe consultatif pour la science et la technologie sur les interconnexions.

30. Le Bureau a en outre envisagé de charger un groupe spécial d'experts d'examiner l'application des recommandations de l'atelier de Viterbe, à titre de contribution aux travaux du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, et plus généralement de suivre le processus en cours entre les conventions de Rio. On a proposé qu'un tel groupe évalue les moyens de mettre en œuvre des synergies entre les conventions en vue de renforcer les objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il a été observé que c'est au Secrétaire exécutif qu'il appartiendrait de le convoquer et qu'il faudrait évaluer les modalités et les genres des communications qui y seraient soumises. Le groupe pourrait être créé à la prochaine session de la Conférence des Parties et se réunir à la session suivante.

31. Le secrétariat a informé les membres du Bureau qu'au cours de la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, en mai 2005, se tiendrait une table ronde sur le lancement de programmes de reboisement et l'intensification des programmes

de conservation des sols. Le Bureau a envisagé de lui transmettre les recommandations de l'atelier de Viterbe relatives aux possibilités de synergie dans le secteur forestier.

Recommandations

- Le Bureau a recommandé de donner suite à l'atelier de Viterbe, en adressant éventuellement une recommandation concrète au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention;
- Le Bureau a recommandé que le Président du Groupe d'experts réunisse le groupe spécial d'experts des synergies en vue d'élaborer un document sur les aspects techniques des synergies aux fins des objectifs de la Convention. Le document proposerait notamment une série d'indicateurs relatifs à l'élaboration des projets et à la formulation de procédures à l'intention des secrétariats des trois conventions de Rio, de la Convention Ramsar sur les zones humides et d'autres organismes, au titre des activités de promotion envisagées dans la décision 12/COP.6;
- Le Bureau a recommandé au secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de la session suivante du Comité la question de la création d'un groupe spécial chargé de développer les synergies dans le cadre de la Convention.

J. Programme de travail du Comité de la science et de la technologie

32. Par sa décision 20/COP.6, la Conférence des Parties a prié le Comité de continuer à débattre de son thème prioritaire intitulé «Synthèse des rapports soumis par les pays parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols: une approche intégrée». Le Bureau a constaté que le Comité, par l'intermédiaire du Groupe d'experts, choisirait trois ou quatre études de cas représentatives parmi les contributions des Parties et les examinerait à sa septième session. Il a envisagé de retenir des études de cas relevant du point 3 du plan de travail du Groupe d'experts, à savoir «Recenser et évaluer les études de cas existantes et en cours sur la conservation et la remise en état, à l'intention des utilisateurs, aux fins de l'application de la Convention». Il a observé qu'il importait de retenir une large gamme d'expériences concluantes susceptibles d'être appliquées sur tous les continents.

Recommandations

- Le Bureau a recommandé d'examiner des études de cas représentatives à soumettre au Comité à sa session suivante;
- Le Bureau a recommandé que le secrétariat prépare la publication des études de cas avant la session suivante de la Conférence des Parties; le contenu de cette publication devrait être examiné en juin 2005.

V. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

33. Le Président a présenté un projet de recommandations pour améliorer le fonctionnement du Comité. Après avoir été examiné par les membres du Bureau, ce document a été approuvé et est joint en annexe au présent rapport.

Le Président a exposé trois problèmes majeurs affectant le fonctionnement du Comité, à savoir:

1. Le défaut de communication avec les Parties entre les sessions de la Conférence;
2. Le mécanisme d'élection du président et des membres du Bureau;
3. Les travaux du Groupe d'experts et ses relations avec la Convention. Le document fait certaines propositions afin de remédier à ces problèmes.

34. Au cours du débat général qui a suivi, les membres du Bureau ont fait des observations au sujet du fait que les activités du Comité étaient mal connues et généralement ignorées ainsi que de la relation entre le Comité et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Afin d'y remédier, il était nécessaire d'introduire plus de logique dans le fonctionnement du Comité et ses relations avec les centres de liaison et autres groupes. Ces derniers devraient être tenus informés du contenu de chaque élément du programme de travail. On a par ailleurs observé que, dans le cadre des autres conventions, il était rarement, voire jamais, fait état du Comité de la science et de la technologie. À l'avenir, le programme de travail de ce dernier devrait renforcer la sensibilisation aux questions de synergie.

35. Le Bureau a en outre envisagé de se réunir régulièrement chaque année. Le secrétariat a rappelé qu'aux termes de la décision 20/COP.6 (par. 4), la Conférence des Parties avait prié «également le secrétariat de faire en sorte que le Bureau du Comité de la science et de la technologie puisse se réunir entre les sessions pour examiner les décisions prises par la Conférence des Parties et d'autres questions connexes touchant aux travaux du Comité [...], concernant notamment la planification et l'organisation de sa prochaine session». Le Bureau avait tenu sa réunion précédente en novembre 2002. Le secrétariat a fourni d'autres renseignements concernant les procédures permettant de tenir des réunions ordinaires annuelles.

36. Le Bureau a également débattu de la question de savoir si les Parties devraient désigner un représentant national auprès du Comité. Il a estimé qu'il s'agissait d'une suggestion intéressante à transmettre à la Conférence des Parties à sa session suivante.

37. Le Bureau a examiné en détail le financement du Comité par le budget de base et a recommandé l'élaboration d'un rapport détaillé sur l'opportunité d'attribuer des rubriques budgétaires propres au Comité. Le secrétariat a dit qu'une demande en ce sens devrait être adressée au Bureau de la Conférence des Parties au titre du point de l'ordre du jour relatif aux questions financières. Aux termes de la décision envisagée, le Secrétaire exécutif serait invité à prendre pareille recommandation en considération.

38. Le Bureau a également reconnu que l'invitation d'experts extérieurs enrichissait utilement les débats du Comité.

39. Suite à son examen de la contribution du Comité à la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le Bureau a approuvé les recommandations du Groupe d'experts tendant à soumettre les rapports nationaux de l'Afrique à l'examen de critiques.

Recommandation

- Le Bureau a pris note des problèmes de fonctionnement du Comité et des améliorations proposées par le Président dans son document (voir l'annexe) et a recommandé de transmettre ce dernier au Bureau de la Conférence des Parties et au secrétariat pour examen.

**VI. ORDRE DU JOUR ET DATES DES SESSIONS SUIVANTES
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES ET DU COMITÉ**

40. Le Bureau a examiné l'ordre du jour et les dates des sessions suivantes de la Conférence des Parties et du Comité. Il a jugé bon de se réunir en juin 2005 afin d'examiner les communications du Groupe d'experts. L'ordre du jour du Comité serait établi sur la base des résultats de la réunion en cours et examiné plus avant à la réunion du Bureau en juin.

VII. QUESTIONS DIVERSES

41. Le Comité a examiné une question additionnelle relative à la proposition, par le secrétariat, de création d'un programme de bourses d'études.

A. Programme de bourses d'études de la Convention

42. Le secrétariat a fourni des informations sur une proposition de création d'un programme de bourses d'études de la Convention. Après avoir passé en revue les programmes de bourses d'études relevant des autres conventions de Rio, ainsi que le rôle important qu'ils jouent dans de nombreux organismes des Nations Unies, le secrétariat a élaboré une proposition qui présente un certain nombre des avantages caractéristiques et aspects financiers qu'offrirait un tel programme au titre de la Convention. Il a indiqué qu'à ce stade, la proposition présentait en termes généraux les objectifs et l'administration du programme envisagé. Il a également donné des informations sur des programmes analogues au titre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le programme visait dans l'ensemble à fournir une formation spécialisée à des personnes qui travaillent dans des zones arides ou semi-arides. Les boursiers pourraient recevoir une formation à court terme, participer à des stages, à des conférences internationales et à des séminaires, des voyages d'études approfondis concernant la lutte contre la désertification et la dégradation des sols et élaborer des documents techniques.

Recommandation

- Le Bureau du Comité a approuvé la proposition du secrétariat, jugé important de l'étoffer et recommandé au Secrétaire exécutif de donner son avis sur les procédures du programme et de le tenir informé de l'évolution de la situation.

B. Réunion technique sur la prévention des situations de sécheresse dans les Balkans

43. Le secrétariat a fait état d'une réunion intitulée «Atelier technique sur la prévention des situations de sécheresse dans les Balkans dans le contexte de la Convention sur la lutte contre la désertification» qui se tiendrait les 25 et 26 octobre à Poiana Brasov (Roumanie). L'atelier avait pour objet d'examiner les situations de sécheresse en Europe centrale et orientale et de faire des recommandations concernant un centre régional de surveillance. Il permettrait de faire le point de la situation de sécheresse dans les Balkans et de ses conséquences socioéconomiques. La Bulgarie et la Hongrie présenteraient des études de cas ainsi que des stratégies d'intervention pour atténuer les effets de la sécheresse et des enseignements seraient tirés de l'élaboration et de l'application de stratégies aux niveaux national et régional. Un thème important de l'atelier serait la contribution et la participation des scientifiques dans la prise en compte des questions de sécheresse dans les plans d'action nationaux et/ou les stratégies nationales. L'Équipe de travail européenne sur la sécheresse ainsi que d'autres organisations internationales présenteraient des travaux sur la sécheresse et discuteraient de leurs activités.

Recommandation

- Le secrétariat devrait rendre compte en juin 2005 des résultats de l'atelier.

C. Deux nouvelles questions à examiner

44. Le Bureau a également débattu de l'examen de deux nouvelles questions importantes pour la Convention et les travaux du Comité.

Création d'une équipe spéciale sur les énergies renouvelables

45. Le Bureau a envisagé la création d'une équipe spéciale sur les énergies renouvelables. Le Président a fait valoir que, compte tenu des questions de développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement, les besoins énergétiques des populations démunies trouvaient toute leur place dans le débat en cours sur les énergies renouvelables et les stratégies d'atténuation. En effet, la plupart des zones arides dans le monde sont des régions isolées où, vraisemblablement, jamais les sociétés nationales ne distribueront d'énergie. Les énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse, etc.), pourraient donc satisfaire les besoins des populations locales et permettre d'améliorer le niveau de vie et l'économie. Il faudrait toutefois entreprendre une étude approfondie et des études de cas sur cette question, aussi la création d'une équipe spéciale sur ce thème est une nécessité urgente.

Les effets de la criminalité et des conflits sur l'environnement

46. L'exploitation persistante de terres du fait de plusieurs activités en liaison avec la criminalité et des conflits aggrave considérablement les processus de dégradation des sols et de désertification. On peut en citer plusieurs exemples dans le monde, comme par exemple l'exploitation illégale des forêts, la culture des drogues sur des sols sujets à la dégradation et à la désertification et les migrations entre régions par suite de conflits. On n'a pas encore bien étudié toutes les conséquences de tels phénomènes et peu d'études ont été entreprises pour en comprendre les processus et l'ampleur quantitative. Il faudrait donc qu'une initiative soit prise

d'urgence dans le cadre de la Convention, à commencer par des travaux du Comité et de son groupe d'experts. On pourrait également envisager une collaboration plus étroite sur la question avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

47. Le Bureau a débattu de la responsabilité du Comité vis-à-vis des jeunes et des moyens de motiver ces derniers ainsi que les femmes pour qu'ils participent au processus découlant de la Convention.

D. Participation

48. Le Bureau s'est réuni sous la présidence de M. Riccardo Valentini (Italie). Ont participé à sa réunion les Vice-Présidents du Comité élus au cours de la sixième session de la Conférence des Parties à La Havane (Cuba): M. Georges Rigondja (Gabon), M. Pavel Bielek (Slovaquie) et M. Sapon Chomchan (Thaïlande). M. Julio Curruchiche (Guatemala), Vice-Président élu pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, a été remplacé par M. Galindo Arevalo, qui n'a pas participé à la réunion.

Annexe

**FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE:
AMÉLIORATIONS POSSIBLES**
(Document établi par le Président du Comité)

**I. RAPPEL CONCERNANT LE COMITÉ DE LA SCIENCE
ET DE LA TECHNOLOGIE**

1. Selon les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 24 de la Convention portant création du Comité de la science et de la technologie, le Comité exerce les principales fonctions suivantes:
 - a) Donner des directives concernant une présentation commune des communications des pays sur l'état de la désertification, la dégradation des sols et les conditions socioéconomiques;
 - b) Élaborer des rapports méthodologiques sur les aspects scientifiques et techniques de la désertification;
 - c) Évaluer et examiner les programmes d'action nationaux du point de vue de leur faisabilité scientifique et technique et contribuer aux travaux du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention;
 - d) Établir des relations avec d'autres mécanismes institutionnels (accords multilatéraux relatifs à l'environnement);
 - e) Avoir des échanges de vues avec les organismes de financement de la recherche et de la technologie;
 - f) Promouvoir les projets scientifiques et techniques pour comprendre, évaluer et limiter la désertification, la dégradation des sols et la pauvreté;
 - g) Renforcer les capacités scientifiques et techniques.

II. PROBLÈMES ET SOLUTIONS POSSIBLES

2. Pour que le Comité puisse s'acquitter des fonctions susdites, il est nécessaire de résoudre certains problèmes qui se posent actuellement.

Communication et consultation avec les Parties

3. L'un des principaux problèmes qui se posent au Comité est l'absence de communication avec les Parties. Il est donc difficile pour la Conférence des Parties d'examiner et d'actualiser l'ordre du jour du Comité. Les Parties n'apportent en fait aucune contribution entre deux sessions; or, de telles contributions permettraient au Bureau et au Groupe d'experts de s'attaquer à de nouveaux sujets. La plupart des décisions prises par la Conférence des Parties ne sont que simples répétitions en l'absence d'analyse des travaux effectués entre les sessions et, surtout, de nouvelles contributions qu'elle pourrait examiner.

Mesures proposées

4. L'idéal serait que le Comité se réunisse entre les sessions comme c'est le cas avec les autres conventions (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Convention sur la diversité biologique). Si cela n'est pas possible, il faudrait que le Bureau et le Groupe d'experts se réunissent régulièrement pour préparer les travaux de la Conférence des Parties et proposer d'actualiser l'ordre du jour de ses sessions. Il faudrait demander aux Parties qu'elles désignent des représentants au Comité pour une durée déterminée (au moins entre deux sessions de la Conférence) de telle sorte que les documents du Comité fassent l'objet d'échanges non seulement avec les centres de liaison nationaux mais également avec des personnes habilitées par les Parties à suivre les travaux.
5. Il est hautement recommandé de mettre en place un réseau de correspondants nationaux du Comité.
6. La mise en service d'un portail Internet sur les aspects scientifiques et techniques de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols est également envisagée (au titre du premier élément du plan de travail du Groupe d'experts).

Élection du président et des membres du Bureau

7. À l'heure actuelle le président et les membres du Bureau sont élus lors des sessions de la Conférence des Parties et ils demeurent en fonction jusqu'à la session suivante au cours de laquelle ils sont remplacés avant le début des travaux. En pratique, le nouveau Président et les nouveaux membres du Bureau se saisissent au moment de leur élection d'un programme de travail qui a été élaboré par d'autres. Si l'on peut faire confiance à l'esprit d'équipe des membres du Bureau pour qu'ils mettent en œuvre les décisions pendant les deux années considérées, il serait bien sûr préférable que le programme soit exécuté par les personnes qui l'ont élaboré.

Mesures proposées

8. Le Président du Comité pourrait continuer à assumer ses fonctions pendant la session de la Conférence des Parties et le mandat du nouveau président commencerait à la première réunion intersessions du Bureau de la Conférence des Parties. De la sorte, le Bureau et le Président seraient chargés à la fois de l'élaboration de l'ordre du jour et de l'exécution des décisions jusqu'à la réunion suivante du Bureau.

Session X de la Conférence des Parties	Première réunion intersessions du Bureau de la Conférence des Parties	Session X+1 de la Conférence des Parties
Élection du Bureau du Comité et du nouveau président par les Parties. L'ancien président et l'ancien Bureau du Comité demeurent en fonction pendant la session.	Le nouveau président entre en fonction. Il prépare les travaux du Comité et l'ordre du jour de la session suivante de la Conférence des Parties.	Examen des travaux par le Président et le Bureau du Comité. La session du Comité est présidée par l'ancien président et l'ancien Bureau reste en place. Élection du nouveau président et du nouveau Bureau.

9. Si la Conférence des Parties l'accepte, cette proposition mettrait en place un processus décisionnel de nature à modifier la situation actuelle.

Budget du Comité de la science et de la technologie

10. Depuis la dernière session au moins, le budget affecté aux activités du Comité a été très limité, ce qui a pesé sérieusement sur les travaux du Groupe d'experts. Il est par ailleurs difficile de déduire de la décision de la Conférence des Parties relative au budget le montant des fonds disponibles pour le fonctionnement du service du secrétariat chargé du Comité et encore plus difficile d'allouer des fonds au fonctionnement du Groupe d'experts, du Bureau et aux activités du Président. Cette ignorance interdit de planifier les activités, d'autant plus dans le cas du Groupe d'experts.

Mesures proposées

11. Il faudrait demander à la Conférence des Parties de donner aux activités du Comité et du Groupe d'experts une base financière dans le budget global de la Convention en se fondant sur les activités ci-après:

- Fonctions de base du Comité et du Groupe d'experts (au moins une réunion par an du Bureau et du Groupe d'experts);
- Ateliers organisés par le Groupe d'experts pour s'acquitter de ses fonctions (à approuver par la Conférence des Parties sur la base d'un programme biennal avec des résultats et des budgets clairement définis);
- Mise en place d'un secrétariat Comité/Groupe d'experts (au sein du secrétariat de la Convention).

Groupe d'experts

12. Le Groupe d'experts est un instrument de valeur chargé de conseiller le Comité avec lequel il a des échanges de vues et il joue incontestablement un rôle essentiel vis-à-vis du Comité comme de la Convention. Pour plusieurs raisons cependant, notamment des contraintes financières, ses travaux n'ont débouché que sur peu de résultats concrets.

Mesures proposées

13. Le Groupe d'experts devrait élaborer des directives dans l'intérêt de la Convention, évaluer les projets et les initiatives en cours de lutte contre la désertification, identifier les lacunes dans les connaissances et proposer des domaines d'intervention aux Parties. Ses activités se dérouleraient sous forme d'ateliers, organisés en tenant compte du fichier d'experts dans le cadre d'un programme biennal et inscrits au budget à la session de la Conférence des Parties. D'autres ateliers consacrés à des thèmes spécifiques pourraient être financés par des donateurs et également approuvés par la Conférence des Parties. Les activités ne devraient toutefois débiter qu'après avoir été explicitement approuvées par la Conférence des Parties, conformément à une liste de priorités établie pour les deux années considérées.